

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°22/38**
Adhésion à la Fondation du patrimoine

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de juillet à 19h00, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (*à partir de 19h14*), Mme NICOLAS, M. GOURY (*à partir de 19h25*), Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. SALL, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M.GOURY ayant donné procuration à Mme BENZARTI *jusqu'à 19h25*
M. KNAFO ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. LE MEUR
M. LE TADIC ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
Mme NOURRY ayant donné procuration à Mme TEIXEIRA
M. NOEL ayant donné procuration à M. CORBIN
M. FERRIER ayant donné procuration à M. DUROVRAY
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. MAGADOUX ayant donné procuration à M. LEROY
Mme CARLOS, ayant donné procuration à Mme RAUNIER
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT
Mme NADJI ayant donné procuration à M. CROS



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Vu l'article L2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 22 juin 2022,

Considérant la démarche entreprise par la Fondation du patrimoine pour accompagner le financement de projets de réhabilitation du patrimoine bâti,

Considérant que la Ville partage ces objectifs, et envisage de recourir elle-même à des dons ou à du mécénat pour mener à bien des projets de réhabilitation de son propre patrimoine bâti,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à la Fondation du patrimoine,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

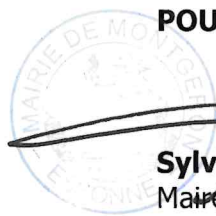
APPROUVE Le projet d'adhésion de la ville de Montgeron à la Fondation du Patrimoine sise 153 bis Av Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour un montant de 600 € par an.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

DIT Que les crédits sont prévus au Budget en cours

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France